

Montréal, le 30 octobre 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**OBJET : Demande de modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec à compter du 1er janvier 2020
Dossier de la Régie : R-4096-2019**

Chères consœurs, chers confrères,

Dans le cadre du dossier mentionné en rubrique, la Régie de l'énergie (la Régie) a reçu de la part de l'AHQ-ARQ, de la FCEI, de BRTM et du RNCREQ des demandes de délai pour le dépôt de leur preuve.

La FCEI demande que le dépôt de sa preuve soit reporté jusqu'au mardi 5 novembre 2019 en raison, notamment, de sa participation au dossier R-4091-2019 dont l'audience a lieu cette semaine.

La Régie accepte la demande de délai de la FCEI.

L'AHQ-ARQ, BRTM et le RNCREQ invoquent principalement le débat sur la contestation des réponses fournies par le Transporteur au soutien de leur demande de délai pour déposer leur preuve. L'AHQ-ARQ plaide au surplus que le déroulement d'autres dossiers entre les 24 et 30 octobre 2019 permet difficilement la rédaction d'une preuve de qualité.

La Régie accepte le report du dépôt des mémoires de ces intervenants. Elle fixera l'échéance pour ce dépôt ultérieurement. Par ailleurs, le cas échéant, la Régie demande à ces intervenants de déposer la partie de leur mémoire qui serait déjà complète.

En ce qui a trait à ces contestations, la Régie convoque les participants à une audience qui aura lieu **le vendredi 1^{er} novembre 2019, à partir de 9 h, dans ses bureaux de Montréal**. La Régie demande au Transporteur de rendre disponible les témoins qui seront en mesure de témoigner sur les justifications de faits dans ses réponses aux questions contestées par les intervenants. Les justifications juridiques du Transporteur dans ses réponses aux questions contestées pourront être plaidées par son avocat.

Enfin, veuillez noter que la période réservée pour l'audience au fond de ce dossier est modifiée. et se déroulera **du 4 au 13 décembre 2019, à partir de 9 h dans ses bureaux de Montréal.**

Veuillez agréer, chères consœurs, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml